

## **RÉGLEMENTATION 2025 - Modifications**

1. Modification du nom de la catégorie Album de l'année – Musiques du monde pour Album de l'année – Musique globale.
2. Nouvelle définition pour la catégorie Album de l'année – Alternatif.
3. Précisions des définitions Artistes varié.es et Collectif d'artistes.
4. -Les collectifs d'artistes qui réinterprètent leur répertoire sont maintenant admis dans la catégorie Spectacle de l'année.  
-Le nom de la catégorie Spectacle de l'année Variétés/Réinterprétations/Collectifs se nommera désormais Réinterprétations/Variétés/Comédies musicales.
5. Dorénavant, le vote des catégories industrielles par jury ne se fera plus par critères, mais sous la méthode 3-2-1 qui permet de déterminer trois choix.
6. Révision des critères pour la catégorie Agence de spectacles de l'année.
7. Les jurys qui se déroulent en web doivent désormais comprendre un minimum de 10 personnes.
8. La pochette de l'année sera remise à l'artiste plutôt qu'à la maison de disque ou au producteur qui recense l'album.
9. Les critères d'admissibilité dans les catégories Artistes et Groupe ou duo de l'année sont resserrés. Pour être admissible, un artiste doit avoir recensé obligatoirement un album ou un spectacle.

Détails des propositions ci-dessous, telles qu'elles apparaîtront dans la Réglementation :

# RÉGLEMENTATION 2025 - Modifications

## 1. Changement de nom de la catégorie Musiques du monde

<b>Album de l'année – Musiques du monde</b>	<b>Album de l'année – Musique globale</b>
---	---

## 2. Nouvelle définition : Album Alternatif

<b>Alternatif:</b> album francophone de création originale qui regroupe les genres musicaux qui se démarquent des styles de musique représentés dans les autres catégories.	<b>Alternatif:</b> album francophone de création originale regroupant des genres musicaux qui cherchent à s'éloigner des standards commerciaux ou conventionnels. Le style de musique alternatif est une forme d'expression qui valorise l'originalité, la liberté créative et la rupture avec les codes dominants.
---	---

## 3. Précision des définitions Artistes varié.es / Collectif d'artistes

	<b>Artistes varié.es:</b> regroupement d'artistes (qui sont réunis pour un projet collectif) et qui n'interprètent pas leur répertoire. Les artistes varié.es ne sont pas admissibles dans les catégories Artistes de l'année.
<b>Collectif d'artistes:</b> artistes qui ont des carrières solos ou regroupement d'artistes (qui sont réunis pour un projet collectif). Les artistes qui font partie d'un collectif ne sont pas admissibles dans les catégories Artistes de l'année.	<b>Collectif d'artistes:</b> artistes qui ont une carrière solo qui se réunissent pour un projet qui comporte principalement leur répertoire. Les artistes qui font partie d'un collectif ne sont pas admissibles dans les catégories Artistes de l'année.

## 4. Catégories - Spectacle

<b>Spectacle de l'année:</b> spectacle de chanson, dont au moins 70% du contenu est francophone ou musique instrumentale. Comprend aussi les spectacles d'artistes qui réinterprètent leur propre répertoire.	<b>Spectacle de l'année:</b> spectacle de chanson, dont au moins 70% du contenu est francophone ou musique instrumentale. Comprend aussi les spectacles d'artistes ou collectif d'artistes qui réinterprètent principalement leur propre répertoire.
---	--

<p><b>Spectacle de l'année – Réinterprétations Variétés/Collectifs:</b> spectacle de chanson, de musique ou de conte, toutes langues confondues, dont le répertoire n'est pas celui de l'artiste. Comprend aussi les spectacles de collectif d'artistes, de troupes musicales, les comédies musicales ainsi que les spectacles de variétés.</p>	<p><b>Spectacle de l'année – Réinterprétations Variétés/ Comédies musicales</b> Spectacle d'artistes variés, troupes, comédies musicales, spectacles d'artistes qui touchent à diverses formes d'arts (variétés), artistes qui réinterprètent le répertoire d'un autre artiste, toutes langues confondues.</p>
---	--

### 5. Méthodes de vote des catégories industrielles votées par jury

<p>Émission de l'année – Musique Équipe de diffusion de spectacles de l'année Équipe de promotion radio de l'année Équipe de promotion Web de l'année Équipe de relations de presse de l'année Équipe d'édition de l'année Salle de spectacles de l'année</p>	
<p>Dans les catégories industrielles n'étant pas reliées à un produit, chaque critère doit être évalué sur cinq (5) points. Pour être valable, le vote devra comprendre une évaluation de chacun des critères pour toutes les candidatures recensées. Les jurés sont tenus à la confidentialité.</p>	<p>Dans les catégories industrielles n'étant pas reliées à un produit, <del>chaque critère doit être évalué sur cinq (5) points. Pour être valable, le vote devra comprendre une évaluation de chacun des critères pour toutes les candidatures recensées.</del> <b>Le jury devra voter pour trois candidats de 1 à 3, le premier indiquant le premier choix.</b> Les jurés sont tenus à la confidentialité.</p>

### 6. Critères : Agence de spectacles

<p><b>Agence de spectacles de l'année</b> Il est composé de diffuseurs. Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations avec les imprésarios</li> <li>• Relations avec les diffuseurs</li> <li>• Professionnalisme (suivi, services)</li> <li>• Planification (calendrier, itinéraire, etc.)</li> <li>• Suivi promotionnel</li> </ul>	<p><b>Agence de spectacles de l'année</b> Il est composé de diffuseurs. Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><del>• Relations avec les imprésarios la gérance</del></li> <li>• Nombre de représentations vendues</li> <li>• Relations avec les diffuseurs/professionnalisme</li> <li>• Suivi, services</li> <li>• Développement stratégique de la tournée / planification (calendrier, itinéraire, etc.)</li> <li>• Développement de nouveaux projets (innovants ou émergents)</li> <li><del>• Suivi promotionnel</del></li> </ul>
--	--

### 7. Jury spécialisé Web

Jury formé en fonction des qualifications professionnelles particulières des personnes qui le constituent et qui comporte un minimum de six (6) personnes.	Jury formé en fonction des qualifications professionnelles particulières des personnes qui le constituent et qui comporte un minimum de six (6)-dix (10) personnes.
--	---

### 8. Pochette remis à l'artiste mais reste un Félix industriel

Remis au producteur	Remis à l'artiste
---------------------	-------------------

### 9. Modification de l'admissibilité dans les catégories Artistes et Groupe ou duo

<p>Personnes qui expriment une œuvre artistique par la chanson ou par la musique et qui a effectué le recensement d'un album ou d'un spectacle francophone ou de musique instrumentale dans l'année de recensement en cours.</p> <p>Ou</p> <p>Les artistes dont le lancement de l'album a eu lieu au cours des 24 derniers mois précédant la date limite du recensement, peut se recenser dans cette catégorie si :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les artistes ont effectué au moins 20 représentations d'un spectacle au Canada dans l'année de recensement en cours</li><li>• ou figuré parmi les 25 premières positions des palmarès ventes francophones Music Connect (album ou pièces), fait à partir du calendrier de recensement.</li></ul>	<p>Personnes qui expriment une œuvre artistique par la chanson ou par la musique et qui a effectué le recensement d'un album ou d'un spectacle francophone ou de musique instrumentale dans l'année de recensement en cours.</p> <p><del>Ou</del></p> <p><del>Les artistes dont le lancement de l'album a eu lieu au cours des 24 derniers mois précédant la date limite du recensement, peut se recenser dans cette catégorie si :</del></p> <ul style="list-style-type: none"><li><del>• Les artistes ont effectué au moins 20 représentations d'un spectacle au Canada dans l'année de recensement en cours</del></li><li><del>• ou figuré parmi les 25 premières positions des palmarès ventes francophones Music Connect (album ou pièces), fait à partir du calendrier de recensement.</del></li></ul>
--	--

## RÉGLEMENTATION 2025 - Précisions

### 1. Musique instrumentale comptée dans le franco

<p>7g Le pourcentage du contenu musical est calculé selon la durée des différentes pièces (instrumentales, francophones et autres langues). Pour être considérée francophone, une pièce doit être composée d'au moins 70% de musique francophone ou de musique instrumentale;</p>	<p>7g Le pourcentage du contenu musical est calculé selon la durée des différentes pièces (instrumentales, francophones et autres langues). Pour être considérée francophone, une pièce doit être composée d'au moins 70% de musique francophone ou de musique instrumentale;</p> <p><b>Dans le calcul des pièces, la musique instrumentale s'ajoute au pourcentage de la langue majoritaire.</b></p>
---	---

### 2. Nationalité : Terme Québécois

<p><b>Nationalité:</b>  <b>Québécois.e</b> : personne de citoyenneté canadienne ayant son domicile dans la province de Québec ou personne morale ayant son siège social dans la province de Québec.</p>	<p><b>Nationalité:</b>  <b>Québécois.e</b> : personne de citoyenneté canadienne ayant son domicile dans la province de Québec ou personne morale ayant son siège social dans la province de Québec.  <b>Depuis 1 an, au 31 mai de l'année en cours.</b>          (S'applique à l'Article 12, voir candidatures artistiques)</p>
---	---

### 3. Réinterprétation : Ajouter toutes langues confondues dans la définition

<p>Réinterprétation: album composé à plus de 50% d'œuvres musicales préalablement enregistrées et commercialisées. Cette règle ne s'applique pas aux catégories « Albums de l'année – Classique », « Album de l'année – Jazz » et « Album de l'année – Traditionnel ». Les rééditions, les compilations et les anthologies ne sont pas acceptées.</p>	<p>Réinterprétation: album composé à plus de 50% d'œuvres musicales préalablement enregistrées et commercialisées, <b>toutes langues confondues</b>. Cette règle ne s'applique pas aux catégories « Albums de l'année – Classique », « Album de l'année – Jazz » et « Album de l'année – Traditionnel ». Les rééditions, les compilations et les anthologies ne sont pas acceptées.</p>
---	---

#### 4. Actualisation de la composition des Jurys

##### **ARTISTE AUTOCHTONE DE L'ANNÉE**

Il est composé majoritairement de représentant.es des stations de radio, de télévision, de journalistes spécialisé.es, de représentant.es d'organismes ou d'événements musicaux et de disquaires spécialisé.es. Il est aussi composé de toutes personnes ayant une fine connaissance des musiques autochtones.

##### **ÉQUIPE D'ÉDITION DE L'ANNÉE**

Il est composé d'intervenant.es et d'organismes œuvrant au sein de l'industrie musicale et ayant une fine connaissance de l'édition musicale.

##### **ARRANGEMENTS DE L'ANNÉE**

##### **PRISE DE SON ET MIXAGE DE L'ANNÉE**

##### **RÉALISATION D'ALBUM DE L'ANNÉE**

Il est composé majoritairement de technicien.nes, de chroniqueur.euses d'album, de représentant.es de stations de radio et de réalisateur.trices, preneur.euses de son et arrangeur.euses qui ne sont pas associé.es à des produits recensés. Il est aussi composé de toutes personnes ayant une fine connaissance des métiers entourant la création d'un album.

##### **CONCEPTION D'ÉCLAIRAGE ET PROJECTIONS DE L'ANNÉE**

##### **MISE EN SCÈNE ET SCÉNOGRAPHIE DE L'ANNÉE**

##### **SCRIPT DE L'ANNÉE**

##### **SONORISATION DE L'ANNÉE**

Il est composé majoritairement de spécialistes en sonorisation et éclairage, de directeur.trices de production, de journalistes, de metteur.euses en scène, de scripteur.trices et de diffuseurs qui, tout au long de l'année, voient les spectacles annoncés à l'AgendAdisq. Il est aussi composé de toutes personnes ayant une expérience industrielle pertinente tout en étant un joueur actif de l'industrie.

Ce jury participe aussi au vote des catégories «Spectacles de l'année»

##### **SPECTACLE DE L'ANNÉE**

##### **SPECTACLE DE L'ANNÉE – ANGLOPHONE**

##### **SPECTACLE DE L'ANNÉE – LANGUES AUTOCHTONES/BILINGUES ET AUTRES LANGUES**

##### **SPECTACLE DE L'ANNÉE – HUMOUR**

##### **SPECTACLE DE L'ANNÉE – RÉINTERPRÉTATIONS/VARIÉTÉS/COMÉDIES MUSICALES**

Il est composé majoritairement de diffuseurs, de médias, de représentant.es d'organismes ou d'événements musicaux. Il est aussi composé de toutes personnes ayant une expérience industrielle pertinente tout en étant un joueur actif de l'industrie.

##### **ARTISTE DE L'ANNÉE – RAYONNEMENT INTERNATIONAL**

Il est composé majoritairement de représentant.es de stations de radio et de télévision, de journalistes, de diffuseurs, ainsi que de représentant.es d'organismes ou d'événements

musicaux. Il est aussi composé de toutes personnes ayant une fine connaissance de la portée des artistes à l'étranger.

**AUTEUR OU COMPOSITEUR/AUTEURE OU COMPOSITRICE DE L'ANNÉE**

Il est composé majoritairement d'auteur.trices, de compositeur.trices, de représentant.es d'événements et concours, d'enseignant.es ainsi que toutes personnes ayant une fine connaissance de l'écriture et de la composition.

**ALBUMS**

Il est composé majoritairement de représentant.es des stations de radio, de télévision, de journalistes spécialisé.es, de représentant.es d'organismes ou d'événements musicaux et de disquaires spécialisé.es. Il est aussi composé de toutes personnes ayant une fine connaissance de la musique.

**ALBUM DE L'ANNÉE - CHOIX DE LA CRITIQUE**

Il est composé de représentant.es de stations de radio et de télévision, de journalistes spécialisé.es, d'animateur.trices et de chroniqueur.euses musique.

**ÉMISSION DE L'ANNÉE - MUSIQUE**

Il est composé majoritairement de journalistes et d'intervenant.es du milieu de l'audiovisuel ou de la télévision. Il est aussi composé de représentant.es de relations de presse et de toutes personnes ayant une fine connaissance de la musique et/ou de la télévision.

**AGENCE DE SPECTACLES DE L'ANNÉE**

Il est composé de diffuseurs. Il est aussi composé de représentant.es d'événements et de festivals.

**ÉQUIPE DE DIFFUSION DE SPECTACLES DE L'ANNÉE**

Il est composé d'agent.es de spectacles et de producteur.trices de spectacles. Il est aussi composé de représentant.es d'événements et de festivals.

**ÉQUIPE DE PROMOTION RADIO DE L'ANNÉE**

Il est composé en premier lieu de directeur.trices musicaux. Il peut aussi être composé de directeur.trices de promotion et de programmation, et d'animateur.trices radios.

**ÉQUIPE DE RELATIONS DE PRESSE DE L'ANNÉE**

Il est composé de journalistes et de recherchistes de stations de radio, de télévision et de journaux.

**ÉQUIPE DE PROMOTION WEB DE L'ANNÉE**

Il est composé de chroniqueur.euses d'albums ou spectacles ou nouvelles technologies et de spécialistes du Web et de la promotion et des communications.

**POCHETTE D'ALBUM DE L'ANNÉE**

Il est composé majoritairement de représentant.es des magasins d'albums, graphistes, directeur.trices artistiques et journalistes spécialisé.es ~~et directeurs musicaux~~. Il est aussi composé de toutes personnes ayant une fine connaissance des arts visuels.

**SALLE DE SPECTACLES DE L'ANNÉE**

Il est composé de producteur.trices, d'agent.es de spectacles et de technicien.nes.

**VIDÉO DE L'ANNÉE**

Il est composé de directeur.trices artistiques et de directeur.trices photo, de diffuseurs de vidéoclips, de réalisateur.trices et monteur.euses de vidéoclips, d'infographes, de technicien.nes de postproduction, de producteur.trices délégué.es et d'intervenant.es œuvrant dans ce secteur de l'industrie.